



POISSY
 Ville de Poissy
musée du Jouet
 Ville de Poissy

Contact :
 Direction de la Culture
 Email : leroux@ville-poissy.fr | Tél. : 01 39 22 53 57 | Mob. : 06 59 89 48 88



PRIVATISATION D'ESPACES

MUSÉE DU JOUET

Situé dans l'ancienne porterie fortifiée du prieuré royal Saint-Louis de Poissy, le Musée du Jouet accueille vos manifestations privées au cœur d'un site exceptionnel à deux pas de la collégiale.

POISSY

musée du Jouet
 VILLE DE POISSY

RECEVOIR AU MUSÉE DU JOUET



1, enclos de l'Abbaye 78300 Poissy

Accès : Transilien (ligne J Paris
Saint-Lazare / Mantes-la-Jolie)
RER A | Autoroutes A13 et A14

Dans un cadre remarquable, découvrez avec vos invités les collections du musée consacrées aux jeux et jouets des enfants de l'antiquité à aujourd'hui.

Réunions, colloques, conférences ou encore cocktails, l'atelier du Musée du Jouet se prête aux rencontres professionnelles ainsi qu'aux moments de détente et de convivialité.

En fonction du secteur d'activité ou d'un souhait particulier de votre entreprise, votre événement peut s'accompagner d'une visite des collections.

Par ailleurs, le Musée peut vous proposer, pour vos cadeaux, les ouvrages et les produits de la boutique.



CAPACITÉ

52 personnes
maximum
(intérieur)

SURFACE

90m² (dont atelier de
42m² et vestiaire - accueil
de 52m² et surface
aménagée du jardin
d'environ 800m²)

DISPONIBILITÉS

Tous les jours de
la semaine à partir
de 18h jusque 21h

L'atelier

Située dans la continuité du bâtiment médiéval, cette extension contemporaine donnant sur le jardin se prête parfaitement à des réceptions lors de vos manifestations en soirée. Elle peut également accueillir vos réunions de travail, conférences et colloques.

Vous avez aussi la possibilité d'utiliser le jardin du musée.

TARIFS

Tarif de location des espaces
(visite privée des collections
du musée incluse)

Soirée : 600€*

**Frais supplémentaires
non inclus**

nettoyage, surveillance
et sécurité

*Tous les tarifs sont TTC

CONDITIONS

Pour chaque manifestation, une **convention de mise à disposition** d'espaces est établie.

Un **cahier des charges** précise les modalités d'organisation des événements et les normes de sécurité.

Les **jauges indiquées** pourront être revues en fonction des aménagements spécifiques de l'événement.